

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Investment Funds - European Equity

Catégorie ED LU0118317378

Un compartiment de **HSBC Global Investment Funds** (l'«OPCVM»), géré par HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.

Objectifs et politique d'investissement

- ▶ Vise à assurer une croissance de la valeur de votre investissement sur le long terme.
- ▶ Le fonds détiendra principalement des actions de sociétés de toutes capitalisations, établies dans un pays européen développé, quel qu'il soit.
- ▶ Vous pouvez vendre votre investissement n'importe quel jour ouvrable en présentant une demande à l'Administrateur avant la limite de négociation.
- ▶ Le revenu est distribué.
- ▶ Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 années à venir.

Profil de risque et de rendement



Plus de détails sur cette notation

La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques.

Pour quelle raison le fonds est-il classé dans la catégorie 6?

Les cours des actions ont tendance à fluctuer davantage que les cours d'autres catégories d'actifs, car les investisseurs détiennent une participation directe dans les sociétés sous-jacentes et participent ainsi à leurs résultats.

Risques importants non pris en considération de manière adéquate par le SRRI

- ▶ **Risque de taux de change** L'investissement dans des actifs libellés dans une monnaie autre que la propre devise de l'investisseur expose la valeur de cet investissement à des fluctuations de taux de change.
- ▶ **Risques opérationnels** Ceux-ci sont à la charge du Conseiller en investissements. Les principaux risques sont liés aux défaillances des systèmes et des procédures. Les Conseillers en investissements sont contrôlés via des fonctions indépendantes chargées du contrôle des risques; ils font l'objet d'audits internes et externes indépendants et sont supervisés par leur autorité de régulation des marchés financiers.

Frais du fonds

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

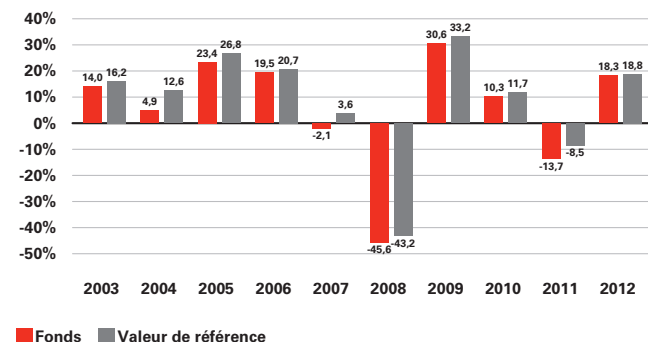
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,54%
Frais de sortie	0,00%
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,38%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Sans objet

Les frais d'entrée et de sortie indiqués représentent le montant maximum qui peut être prélevé. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir les frais réels auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants est fondé sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31.3.2012. Les frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour de plus amples informations sur les Frais, consultez la section 2.10. «Frais et dépenses» du Prospectus complet.

Performances passées



La performance obtenue par le passé ne préjuge en rien des résultats futurs ; la valeur de votre investissement et tout revenu en découlant peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. La performance passée de cette catégorie d'actions est calculée en EUR.

Le calcul de la performance est fondé sur la valeur nette d'inventaire et toute recette distribuée a été réinvestie. La performance passée tient compte de tous les frais courants, à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

Le fonds a été lancé le 12/11/1993.

L'indice de référence de l'investissement du fonds est, à des fins de comparaison, FTSE Europe Gross.

Informations pratiques

Dépositaire

RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Informations complémentaires

De plus amples informations concernant l'OPCVM, y compris le dernier Prospectus, le dernier cours publié des actions, le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent être obtenus gratuitement, en anglais, auprès de l'Administrateur : RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg ou sur le site <http://www.assetmanagement.hsbc.com>. Le Prospectus le plus récent est disponible en anglais et allemand. Ce document se réfère à un seul compartiment de l'OPCVM. Le Prospectus et les rapports annuels et semestriels sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM.

Catégories d'actions

D'autres catégories d'actions sont également disponibles, pour plus de détails se reporter à la section 1.3 «Informations relatives aux Classes d'Actions» du Prospectus. Vous avez la possibilité de convertir vos actions en actions d'un autre fonds ou d'une autre catégorie d'actions de la Société. Les détails concernant la conversion des actions figurent à la section 2.6 «Conversion d'Actions» du Prospectus (il est à noter qu'une commission de vente peut être prélevée).

Fiscalité

La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir des répercussions sur votre situation fiscale personnelle.

Société de gestion

La responsabilité de HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document se révèlent trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Responsabilité distincte

Le fonds est une Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois avec une responsabilité distincte entre les compartiments. En d'autres termes, les actifs d'un compartiment sont séparés des actifs des autres compartiments et votre investissement ne peut pas être utilisé pour payer le passif d'un autre compartiment.

Agréments

Ce fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. est une société agréée au Grand-Duché de Luxembourg et réglementée par la CSSF.

Date de publication

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2013.